



# Comité d'éthique

**Projet Synergie Santé**

---

---



## Une nécessité :

- Sectes et prosélytisme
  - Dérives commerciales ou de charlatanisme
  - Dérives communautaristes
  - Mais en limiter les prérogatives
-

---



# Objectifs

- S'assurer que l'ensemble des informations diffusées : conformes au droit d'éthique
-



# Composition ?

- Nommés par la C.A.
    - Les 13 membres élus du Conseil d'administration et le responsable du Conseil scientifique nomment à l'unanimité le Responsable du Comité d'éthique.
    - Par exception, le premier responsable du Comité d'éthique est désigné dans les statuts
  - Durée illimitée
  - Le responsable propose aux autres membres du conseil d'administration les différents membres du comité d'éthique
    - Unanimité est requise (15 voix)
    - Durée illimité
  - Nombre de membres : 6 ou 7
    - Juriste
    - Philosophe
    - Laïque
    - Membre du Conseil de l'ordre des Médecins
-



---

# Modalités de révocation

- Seule l'assemblée générale extraordinaire
  - Tout ou partie
  - Vote à bulletin secret
  - Majorité des deux tiers présents ou représentés
  - Voie délibérante du responsable du conseil scientifique
-



---

# Modalités de fonctionnement

- Règlement intérieur
  - Quorum et majorité simple
  - Avis consultatif ?
  - Avis facultatif ou obligatoire ?
    - En fonction du sujet
    - Avis obligatoire pour les demandes d'adhésion
  - Avis motivé ou pas
  - Voie de recours ?
  - Rapporteur
-



---

# Modalités de fonctionnement

- Fiche de soumission
  - Mode de saisie :
    - Par qui ?
    - Pour Tout ?
    - Pour certaines choses ?
    - Avis sur de réunions médicales ?
-

---



# Rôle propre du responsable

- Membre du CA
  - Participe à l'élection du responsable du conseil scientifique
-